

Bonjour à tous nos membres.

Par ce compte rendu nous voulons vous informer des grands points qui ont été abordés à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'APLG le 30 juin dernier et des priorités pour 2019.

1) Participation record : Près de 80 personnes étaient présentes à l'AGA, ce qui représente une augmentation substantielle en regard des années précédentes et bon signe pour le futur.

2) Mot du Président :

- a) Membership : l'Association compte maintenant 313 membres, soit une augmentation de 43 membres cette année ou de 16 %. Encore une fois, un excellent signal.
- b) Relations avec la municipalité : elles sont excellentes, nous sommes consultés et écoutés.
- c) Nos priorités :
 - a. Qualité de l'eau du lac et qualité de la vie au lac
 - b. Protection du milieu : Forêts, sentiers et résistance au développement de mines
 - c. Refonte du site Web

3) Mot du maire:

David Pharand, Maire de Duhamel, a fait une présentation d'une dizaine de minutes suivi d'une période de questions. Il a surtout été question du réseau routier, du risque des plantes envahissantes et d'une demande de dérogation mineure qui a été faite pour construire quatre chalets sur un grand terrain du lac alors que seulement que trois sont permis. La salle s'est clairement opposée à cette demande de dérogation.

4) Projet de mine du Lac à la Loutre:

Notre région est considérée comme la plus propice au Canada pour le développement de mines de graphite. Des séries de claims de plus de 10 km de long longent le Lac Gagnon du côté est. Ces claims commencent au nord dans le Parc, vers le milieu du grand bassin et vont jusqu'au sud de Duhamel.

Une compagnie, Lomiko Metals, possède une bonne partie de ces claims et, cet hiver, a fait une campagne de forages tout près du Lac Doré. Bien que situés à 500-600 mètres du Lac Doré, ces claims sont sur le territoire de Lac-des-Plages. Les premiers résultats (6 trous sur 21) ont été obtenus et la compagnie semble satisfaite des teneurs trouvées. La compagnie devrait annoncer les résultats restants bientôt.

Une mine de graphite est toujours une exploitation à ciel ouvert. Selon les teneurs que la compagnie annonce et nos recherches, il nous a été possible de faire évaluer à quoi ressemblerait une mine. On parle d'un trou de 1 à 1km et demi de long, 300 mètres de large et 150 mètres de profond l'équivalent de la Place Ville- Marie).

Il faut savoir qu'il n'y a pas de mine annoncée encore et que tout cela est présentement au stade de l'exploration. Mais si les résultats de forage étaient positifs et si le projet était économiquement faisable, il faudrait s'attendre à ce que toute la région soit forée et notre coin soit profondément transformé.

Le C.A. a décidé d'entreprendre des démarches pour s'opposer à tout développement minier dans notre région. Afin d'organiser une opposition efficace, l'APLG a travaillé à la mise en place d'un Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation. Jusqu'à maintenant, sept associations de propriétaires ont annoncé leur adhésion au Regroupement. Ce sont :

- L'APLG (Lac Gagnon)
- L'APLS (Lac Simon)
- L'APLV (Lac Viceroy)
- L'APLI (Lac Iroquois)
- L'APLL (Lac Lafontaine)
- L'APPP (Petit lac Preston)
- L'ARLD (Lac Daoust)

Le Regroupement a déjà commencé à faire des représentations auprès des municipalités, de la MRC, des députés et du ministre de la Région. Maintenant que tous les lacs ont adhéré, nous allons approcher les médias pour faire connaître le Regroupement et ses demandes et accentuer les pressions auprès des autorités. Il faut savoir que la municipalité de Duhamel, où cinq des lacs sont situés, nous supporte entièrement. Finalement, lors de l'AGA, l'assemblée a proposé et a voté à l'unanimité une proposition d'appui au C.A. pour ses efforts dans ce dossier.

5) Rapport du comité de l'eau.

Il y a maintenant trois membres du C.A. qui forment un comité dont le mandat est de protéger la qualité de l'eau du lac.

Le plus grand danger actuellement est la propagation du myriophylle à épi, une plante envahissante qui étouffe un lac et empêche les résidents de bénéficier pleinement des avantages du lac. En date de 2017, l'étude de notre lac a indiqué qu'il n'y en avait pas, mais il faut savoir que 50% du Lac des Plages, notre voisin, est atteint et que cette plante se propage majoritairement par les embarcations.

Comment se défendre? Nous vous invitons à regarder sur notre site Web la présentation que nous avons faite pour l'Assemblée. De notre côté nous entreprenons une campagne de sensibilisation.

6) Location de Chalets à court terme (type AIRBNB)

Il nous a été signalé par les Associations des lacs Simon et Viceroy qu'ils vivaient un très sérieux problème avec la location court terme de chalets. Nous avons décidé d'étudier la situation ici et de vous faire rapport. Ici encore, nous vous invitons à visiter le site Web pour la présentation du dossier préparé pour l'Assemblée. Vous y verrez tout sur la réglementation propre à notre lac et ce qu'il faut faire en cas de problèmes. Un merci particulier à Pierre Bélisle pour les dossiers sur la location à court terme et le myriophylle.

7) Sondage 2019

Vous avez récemment reçu un important sondage de nos membres. Nous vous invitons à participer en grand nombre.

8) Élections

Le conseil d'administration actuel s'est présenté pour un nouveau mandat et a été élu à l'unanimité.

Les membres du CA sont :

Bernard Bélanger
Pierre Bélisle
Mark Conroy
Charles De Maisonneuve
Marc Dumouchel
Pierre-Émile Rocray
Louis St-Hilaire
Anne Wells

Cordialement,

Le C.A. de l'APLG